



## Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

### Les Ateliers de Paris/Ateliers Paris Design

Incubateurs de projets d'activités  
Dossier de candidature résidence 2020

#### Objet de l'appel à candidature

Les Ateliers de Paris sont dédiés au développement des entreprises de création dans les secteurs :

- ✓ des **métiers d'art** (voir notamment la **liste des métiers d'art**, fixée par l'arrêté du 24 décembre 2015 [https://www.institut-metiersdart.org/sites/default/files/livret-definitions-metiers-dart\\_0.pdf](https://www.institut-metiersdart.org/sites/default/files/livret-definitions-metiers-dart_0.pdf))
- ✓ de la **mode** (vêtements et accessoires)
- ✓ et du **design** (graphique, de service, produit, set design...)

Cet appel à candidatures s'adresse **aux créateurs, porteurs d'un projet de création d'entreprise ou ayant créé une entreprise depuis moins de trois ans.**

La résidence aux Ateliers de Paris comprend, pour une durée d'un an renouvelable une fois, un **accompagnement personnalisé** avec des professionnels pour développer son activité et **la mise à disposition d'un local.**

**L'actuel Appel à candidature porte sur des ateliers seuls ou espaces de travail partagés dont les surfaces sont comprises entre 10 et 35 m<sup>2</sup>.**

Le forfait d'incubation comprend notamment :

- ✓ six rendez-vous d'experts par année de résidence (communication, positionnement stratégique, gestion, recherche de financement, juridique, export),
- ✓ un accès illimité à l'équipe des Ateliers de Paris,
- ✓ des formations gratuites,
- ✓ l'intégration au réseau des Ateliers de Paris,
- ✓ des temps d'échanges collectifs,
- ✓ des rencontres avec des professionnels du secteur
- ✓ la promotion, la communication : fiche résident, visibilité site internet, promotion newsletter et réseaux sociaux.
- ✓ participation à des événements du secteur

Le **tarif mensuel** est calculé sur deux variables (sous réserve de modifications votées par le Conseil de Paris):

- 1- La surface réelle mise à disposition de chaque résident, sur la base d'un prix au m<sup>2</sup> :
  - ✓ dans l'open-space et les ateliers partagés : 6 € la 1ere année et 11 € la seconde
  - ✓ en atelier fermé : 9 € la 1ere année et 16 € la seconde.
- 2- Complété par un coût d'incubation mensuel de 125 € par personne.

La fourchette de prix varie de 197 € à 436 € la 1ere année et 257 € à 677 € la seconde année.

Les nouveaux associés dans les projets en cours de séjour pourront être amenés à bénéficier ou non de l'accompagnement (forfait de 125 €).

Le coût comprend également :

- les charges (eau, électricité, accès internet, entretien des locaux, taxes sur les bureaux)
- la mise à disposition des espaces communs, espaces de restauration et de la galerie d'exposition
- les matériels photo et reprographie, d'exposition ;
- les abonnements aux revues spécialisées et base de données Materio
- les accès aux services de partenaires : AFD, Techshop, Draft, ...
- soutien dans la recherche de locaux.

Les locaux sont mis à disposition 24/24. Les résidents s'engagent à dédier au moins les 3/4 de leur temps au développement du projet pour lequel ils ont été sélectionnés.

Les ateliers sont mis à disposition vides, ils ne disposent pas de point d'eau. Pour des raisons de sécurité et d'adaptabilité, les ateliers ne peuvent accueillir toutes les activités. Il vous revient de vous renseigner auprès des Ateliers de Paris pour vérifier que votre activité pourra être accueillie au sein de l'incubateur.

## **Les candidats**

L'incubateur des Ateliers de Paris s'adresse :

- aux diplômés des écoles d'art appliqués, de mode et de design.
- aux personnes en reconversion professionnelle (demandeur d'emploi)
- aux porteurs d'un projet de création d'entreprise
- aux bénéficiaires d'un CAPE (Geai, Astrolabe)
- aux adhérents d'une coopérative d'activité (CLARA, Coopaname, Port parallèle.....)
- aux personnes inscrites à la maison des Artistes
- aux auto entrepreneur ou en micro entreprise

Les candidats s'engagent à :

- Être présent au sein de l'incubateur à minima à ¾ temps
- Participer aux actions de formations et ou actions communes
- Ne pas avoir déjà séjourné aux Ateliers de Paris
- Ne pas avoir déposé plus de deux candidatures à la Résidence des Ateliers de Paris.
- Avoir créé son entreprise depuis moins de trois ans (EURL, SARL, SAS)

## **Conditions d'examen des candidatures / sélection**

### a. Déroulement / calendrier

Le présent appel à candidature est ouvert du 4 mars au 9 avril 2020 à minuit.

Les candidatures seront examinées dans un premier temps par un comité d'experts dans le courant du mois d'avril. A l'issue, les candidats présélectionnés seront invités à présenter leur projet devant un jury qui se tiendra mi-mai.

Les résultats seront communiqués par mail exclusivement.

### b. Composition du comité d'experts et du jury

Le comité d'experts ainsi que le jury sont composés de personnalités qualifiées des secteurs de la Mode, du Design et des Métiers d'art, désignés par arrêté municipal.

### c. Critères

Les critères évalués lors de la présélection puis lors du jury sont les suivants :

La richesse créative du candidat,

La maîtrise technique,

La qualité du projet professionnel,

La motivation des porteurs de projets

La décision du Comité d'admission est acquise à la majorité des membres présents. Le Comité d'admission a la faculté de ne pas attribuer de local s'il estime qu'aucune des candidatures présentées ne remplit les conditions